

ASSURANCE MÉDICAMENTS

Tarifs en vigueur le 1^{er} juillet 2022



Adultes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé
Personnes de 65 ans ou plus sans S
 (Supplément de Revenu Garanti)

Avant et après le 1^{er} juillet 2022

À la pharmacie		
	Avant	Après
Franchise mensuelle	22,25 \$	22,25 \$
Coassurance mensuelle	35,0 %	35,0 %
Contribution mensuelle maximale	96,74 \$	96,74 \$

Lors de la déclaration des revenus		
	Avant	Après
Prime annuelle	De 0 \$ à 710 \$	De 0 \$ à 710 \$

EN RÉSUMÉ

La franchise annuelle estimée	267,00 \$ par adulte
Le remboursement	65,0 % (substitution générique obligatoire) 100 % pour les enfants (substitution générique obligatoire)
Contribution annuelle maximum (après c'est 100 %)	1 161 \$
Prime annuelle (payable sur rapport d'impôt)	710 \$ par adulte